

Rapport financier

OpenStreetMap France

2011-2012

Etre une association décentralisée, choisir une banque sur des critères éthiques plus qu'opérationnels ne nous a pas simplifié les choses et ceci explique en partie notre retard dans la présentation des comptes.

Je prends ma part dans cette difficulté, ayant disparu des écrans une partie de l'été et n'ayant peut-être pas été assez insistant auprès de mes collègues du bureau.

Ceci étant, les comptes présentés reflètent la situation de l'association telle que j'en ai connaissance.

Concernant le compte de résultat

Le compte de résultat fait apparaître un excédent des recettes sur les dépenses de 12758,97 €

Les recettes sont constituées d'un certain nombre de prestations effectuées par des membres de l'association, des cotisations, de deux subventions dédiées aux actions humanitaires internationales, et de quelques dons.

Les dépenses de l'exercice comprennent le financement des actions humanitaires éligibles aux subventions reçues. (matériels, dotations, frais bancaires, salon des solidarités, SOTM à Tokyo) le reliquat à dépenser sur le fonds dédié Fondation de France s'élève à 11790,29 €.

La subvention France-Volontaires a entièrement été reversée aux actions humanitaires.

Les autres dépenses de l'exercice sont constituées pour l'essentiel du remboursement des déplacements effectués pour le compte de l'association par notre président et notre

secrétaire (qui ont été très actifs sur la période).

Concernant le bilan

Notre actif au 31/12/2012 était constitué de la dotation en serveurs faite par la fondation Free, de parts sociales au Crédit Coopératif, de produits à recevoir (prestations, cotisations 2012) et de numéraire sur notre compte courant.

Notre passif au 31/12 comportait des dettes auprès du secrétaire, des cotisations payées d'avance.

Nos capitaux propres sont donc constitués au 31/12/2012 de la dotation en matériel Free (je n'ai pas compté de dépréciations d'amortissement sur la période) pour un montant de 17940,00 € et l'excédent de l'exercice de 12758,97 €.

Compte-tenu des engagements pris auprès de la Fondation de France je propose donc que l'excédent de l'exercice soit réaffecté de la manière suivante :

- 11790,29 € reporté au compte "Fonds dédié Fondation de France"
- 968,68 € reporté au compte "Fonds associatif"

A Vantoux-et-Longeville le 21 février 2013

Jean-François Gaffard

Trésorier